

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2296

concernant l'octroi d'un contrat de service d'agence de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 6 du *Règlement général* : « Exercice des pouvoirs »;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) entre le 11 juillet 2024 et le 7 août 2024;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Groupe de sécurité Garda SENC est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services d'agence de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault pour un montant estimé d'un million sept cent soixante-dix mille cinq cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-un sous (1 770 562,81 \$ avant taxes) à l'entreprise Groupe de sécurité Garda SENC pour une durée de trois (3) ans ferme;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2297

concernant l'adoption des modifications à la *Politique linguistique*

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, adoptée au mois de juin 2022;

ATTENDU la lettre reçue du ministère de la Langue française (MLF) avisant l'UQO que des correctifs devaient être apportés à la version révisée de la *Politique* afin de la rendre conforme aux dispositions de la Charte;

ATTENDU que la *Politique linguistique*, comme modifiée, doit être adoptée et transmise au ministère de l'Enseignement supérieur au plus tard le 1^{er} octobre 2024;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique linguistique*, telle que modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2298

concernant une dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée à monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département de sciences naturelles

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU le projet déposé (sous forme d'une note conceptuelle détaillée) par l'Université du Québec en Outaouais (UQO), par l'entremise du professeur Jérôme Dupras, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);

ATTENDU l'intention de la FAO et de l'UQO de collaborer dans le cadre de ce projet, par l'entremise d'un transfert de fonds vers l'UQO pour la réalisation de travaux de recherche;

ATTENDU la résolution 366-CA-5521 adoptée le 10 décembre 2012 par le conseil d'administration de l'UQO et qui fixait le taux minimal de perception des frais indirects de recherche à 15 % pour les subventions de recherche;

ATTENDU que selon les modalités de la FAO, les frais indirects de recherche ne devraient pas excéder 7 %;

ATTENDU que le professeur Dupras est disposé à ne pas réclamer les 15 % de frais indirects pour soutenir les frais indirects de proximité;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Adel El Zaïm, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la dérogation à l'effet de fixer à 7 % la perception des frais indirects pour le projet du professeur Jérôme Dupras intitulé « *Les clubs-conseils en santé des sols et les clubs-conseils climat au Sénégal : Une étude des co-bénéfices écosystémiques et sociaux pour l'adaptation aux changements climatiques dans les agroécosystèmes* » dans le cadre du protocole d'accord avec la FAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2299

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU les critères d'embauche des professeur·es;

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e en leadership et gestion en éducation pour le campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 8 août 2024;

ATTENDU la résolution UQO-DSE-24-273-2107 de la 273^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 16 août 2024 recommandant l'embauche de madame Marie-Christine Rivest;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Marie-Christine Rivest;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Marie-Christine Rivest à titre de professeure régulière en leadership et gestion en éducation au Département des sciences de l'éducation, au campus de Saint-Jérôme, pour un contrat débutant le 1^{er} septembre 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Marie-Christine Rivest à titre de professeure régulière au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat au terme du deuxième contrat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Marie-Christine Rivest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2300

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU le départ de la professeure Julie Bergeron pour occuper un poste de cadre à l'UQO;

ATTENDU l'article 9.18 de la convention collective des professeur·es de l'UQO qui stipule que « Au moment de sa première (1^{re}) nomination, la professeure, le professeur nommé à un poste exclu de l'unité d'accréditation est remplacé par une professeure suppléante, un professeur suppléant pour une période ne pouvant excéder deux (2) ans. Par la suite, le poste devient vacant et s'insère dans le processus de répartition des postes prévu à l'article 8. »;

ATTENDU les critères d'embauche des professeur·es;

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthopédagogie » au campus de Gatineau;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 8 mai 2024;

ATTENDU la résolution UQO-DSE-24-272-2095 de la 272^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation tenue le 14 juin 2024 recommandant l'embauche de monsieur Dany Boulanger;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Dany Boulanger;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Dany Boulanger à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Adaptation scolaire et orthopédagogie » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour un contrat débutant le 1^{er} septembre 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Dany Boulanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2301

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU le transfert de la professeure Aurélie Baillot du Département des sciences infirmières à un poste de professeure à l'École interdisciplinaire de la santé à l'UQO;

ATTENDU la résolution 464-CA-7218 adoptée par le conseil d'administration de l'UQO le 4 décembre 2023 concernant la répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2024-2025;

ATTENDU les critères d'embauche des professeur·es;

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur.e régulier.ière dans le secteur disciplinaire « Fondement de l'intervention infirmière »;

ATTENDU la nécessité d'être membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;

ATTENDU l'article 10,06 de la convention collective des professeur·es qui stipule que : « Lorsqu'un programme est sous agrément d'un ordre professionnel et des cours spécifiques ont l'exigence d'être enseignés par une ou un membre de l'ordre, la professeure, le professeur qui enseigne l'un de ces cours spécifiques doit maintenir son affiliation à cet ordre professionnel »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 29 juillet 2024;

ATTENDU la résolution UQO-DSI-63-1615 de la 63^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale des sciences infirmières tenue le 25 juillet 2024 recommandant l'embauche de madame Pauline Uwajeneza;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Pauline Uwajeneza;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de fondements de l'intervention infirmière;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Pauline Uwajeneza à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Fondements de l'intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Gatineau, pour un contrat débutant le 1^{er} septembre 2024 et se terminant le 30 avril 2026;

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2301

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

DE RENDRE le renouvellement de contrat à titre de professeure régulière du Département des sciences infirmières conditionnelle à ce qu'elle soit membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Pauline Uwajeneza.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2302

concernant l'entente 2024-2029 concernant l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO est soucieuse de bien servir sa communauté universitaire étudiante et désire offrir à sa population étudiante de Gatineau et de Ripon des services de santé;

ATTENDU que l'AGE-UQO a adopté par résolution des frais institutionnels obligatoires spécifiquement destinés à l'offre de services de santé pour l'ensemble des personnes étudiantes inscrites aux campus de Gatineau et de Ripon;

ATTENDU que la Société 9385-2911 Québec inc. offre des services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO depuis 2019;

ATTENDU la fin, au 31 août 2024, de l'entente liant l'UQO et la Société pour l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO;

ATTENDU le souhait des deux (2) parties de poursuivre l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO;

ATTENDU l'Entente concernant l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} septembre 2024 et se terminant le 31 août 2029;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE CONNAISSANCE de l'Entente concernant l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO (2024-2029);

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources ainsi que la secrétaire générale à signer l'Entente concernant l'offre de services de santé aux personnes étudiantes de l'UQO (2024-2029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2303

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs au 26 août 2024;

ATTENDU les explications de la rectrice;

ATTENDU le transfert de la règle 2.1.8 au fonds d'investissement;

ATTENDU les obligations liées à la reconnaissance des acquis et aux redditions de compte associées;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Adel El Zaïm, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification au plan des effectifs pour l'année 2024-2025, tel que déposé à l'annexe 1, comprenant la modification suivante :

Au 26 août 2024 :

1. Création d'un (1) poste professionnel d'agent d'admission et d'inscription (conseiller en RAC) au Bureau du registraire à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2304

concernant un amendement à la résolution 474-CA-7316 concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU la résolution 474-CA-7316 adoptée le 17 juin 2024 concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention;

ATTENDU la composition du comité de santé, sécurité et prévention;

ATTENDU la résolution 457-CA-7068 adoptée le 24 avril 2023 concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention;

ATTENDU le tableau des mandats joint en annexe;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution 474-CA-7316 du 17 juin 2024 afin de retirer, en raison d'une erreur d'administration, la nomination de madame Katleen Hodgson, coordonnatrice au Module des sciences infirmières, à titre de représentante des membres du personnel professionnel au comité de santé, sécurité et prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 484-CX-2305

concernant la nomination d'un membre au comité d'audit externe

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion tenue le lundi 26 août 2024, à 16 h 30, par visioconférence.

ATTENDU les articles 81 et 82 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition et le mandat du comité d'audit externe;

ATTENDU la fin du mandat de membre du conseil d'administration de madame Sylvie Charette, le 18 juin 2024;

ATTENDU qu'il convient donc de la remplacer à titre de membre du comité d'audit;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Thaïs Dubé-Bédard membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024 pour la durée non écoulée du mandat du membre sortant, soit jusqu'au 25 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale